



Secrétariat du Sous-Directeur

N/Réf : DP/GGY/1470

Paris, le 10 DEC. 2012

A l'attention de : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des cités scolaires  
et Principaux des collèges

Objet : Incidents survenant dans un collège.

Divers incidents peuvent malheureusement se produire dans un établissement scolaire (actes de violence, dégradations, vols, accidents...). Vous les signalez au Rectorat, dont vous relevez personnellement.

Je vous prie de bien vouloir les signaler également à la Direction des affaires scolaires.

Représentant la collectivité de rattachement, la DASCO peut en effet être amenée à intervenir dans divers domaines (réparations ou sécurisation du bâtiment, par exemple). Par ailleurs, elle peut mobiliser les moyens dont dispose la Ville de Paris ou peut appuyer les démarches que vous avez entreprises auprès d'autorités diverses.

Ces signalements sont à adresser par mail à la sous direction des établissements du second degré à l'adresse suivante : [incidents.2nd.degre@paris.fr](mailto:incidents.2nd.degre@paris.fr).

En dehors des heures de bureau (la nuit et le week-end), les incidents nécessitant une réponse immédiate peuvent être adressés au centre de veille opérationnel de la Ville de Paris (tél : 01 42 76 73 73), qui prévoindra le cadre de permanence de la DASCO.

Je vous prie de diffuser ces informations aux membres de votre équipe de direction et aux personnels logés dans l'établissement.

Je vous en remercie.

Pour la Directrice des Affaires Scolaires  
absente et par intérim  
Guislaine LOBRY  
Sous directrice des écoles